Image not found or type unknown

# Succession indivision et assurance prêt immo

Par **Noandlou**, le **02/10/2019** à **18:27**

Bonjour,

Je suis dans le flou total. Je m'explique j'ai acheté un bien immo en indivision avec assurance 100% par tête. Mon co indivisaire est décédé, donc prise en charge totale du montant restant par l'assurance. Mon notaire m'indique que je dois la moitié du montant à l'indivision est ce normal ? En sachant que mon co indivisaire ne payait plus rien depuis plusieurs années donc je n'aurais pas payée pour 2 il n'y aurait pas de prise en charge. J'ai l'impression d'être doublement lésée. Pouvez vous m'éclairer ? Merci d'avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés